

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Yves BEUVAIN, maire, en suite de convocation en date du 12 septembre 2013 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : BEUVAIN Yves, THELU Françoise, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, ROUZE Henri, GARBE Bertrand, LEBEL Frédéric, Sophie CAVORY, Ginette FAUQUET, Michel MARIETTE,

Etaient absents : Georis DUBOIS
Alain LECUL
Véronique DEMILLY
Arlette DENIS

Henri ROUZE a été élu secrétaire.

1. APPROBATION DU COMPTE –RENDU DU 17 JUIN 2013

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 juin 2013

2. Délibération 22-2013 : Choix de la dénomination et du siège du futur EPCI

Madame THELU rappelle qu'au 1^{er} janvier 2014 aura lieu la fusion des Communauté de Communes Canches Ternoise, de l'Hesdinois et du Val de Canche et d'Authie.

Conformément à l'arrêté de fusion en date du 15 mai 2013, la dénomination et le siège de l'EPCI doivent faire l'objet de délibération et être approuvés par une majorité qualifiée des communes comprises dans le périmètre fusionné.

Deux propositions sont faites pour chacun des éléments statutaires:

Pour le siège: Beaurainville ou Hesdin

Pour la dénomination: Communauté de Communes des Marches de l'Artois ou Communauté de Communes des 7 Vallées (« 7 Vallées Comm »).

Après délibération, les membres du conseil municipal choisissent:

- Pour le siège: Beaurainville pour 9 voix, contre 1 voix pour Hesdin.

- Pour la dénomination: Communauté de Communes des 7 Vallées pour 8 Voix, contre 2 voix pour la Communauté de Communes des Marches de l'Artois.

3. Délibération 23-2013 Indemnités d'Administration et de Technicité

Le Conseil Municipal, considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité d'administration et de aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	Cadre d'emploi	Montant moyen de référence en €
TECHNIQUE	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	449,28

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

4. Délibération 24-2013: Modification de l'horaire hebdomadaire de Sylvie MARIETTE

La séance ouverte, M. le Président expose à l'Assemblée que suite à la création de la nouvelle cantine scolaire, les horaires de travail de l'employée communale Sylvie MARIETTE, actuellement à 14h30 par semaine, doivent être augmentés afin d'assurer au mieux le service et le nettoyage des locaux.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'augmenter de 1h30 l'horaire de travail hebdomadaire de Mme MARIETTE. Il sera donc, à compter du 01 octobre 2013, de 16h00.

5. Délibération 25-2013 Subvention d'une association de Gouy-Saint-André

Françoise THELU explique que la subvention de 77,74€ votée en 2012 pour l'association GOUY-HORIZON n'a pas été versée à temps et qu'afin de régulariser ce versement, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Les membres du conseil municipal décident, après discussion, qu'un mandat de 77,74€ correspondant à la subvention de 2012 sera émis en 2013 au nom de l'association GOUY-HORIZON.

6. Délibération 26-2013 Restitution d'un dépôt de garantie

Monsieur le Maire fait état de la demande de monsieur le receveur communal et explique que suite au départ des locataires du logement communal sis 40, Rue de Maresquel, et considérant que s'il n'y a aucune réparation à mettre à leur charge, il y eut de nombreux loyers impayés, connexes au dépôt de garantie et antérieurs à la procédure de surendettement des locataires. Cette procédure n'ayant entraîné que l'effacement du solde net des dettes alors dues.

Pour apurement du dépôt de garantie de 433,44€, il convient de procéder par voie de compensation sur ces loyers. Après discussion, le conseil municipal décide que le dépôt de garantie de 433,44€ encaissé lors de la conclusion du bail sera libéré par voie de compensation avec les loyers connexes dus par Monsieur et Madame CREPIN Pascal antérieurement à leur procédure de surendettement.

QUESTIONS DIVERSES

Retour sur l'été 2013

- **14 juillet:** Fabrice Delcuse, adjoint chargé des fêtes, présente le bilan financier du 14 juillet et constate que le coût pour la commune est inférieur à celui de 2012. Il s'élève en effet à 934,92€ alors que l'année précédente, il était de 1 016,36€.
- **Centre de Loisirs:** Monsieur Delcuse fait également un point sur le centre aéré qui s'est déroulé cette année du 08 juillet au 02 août. Il évoque notamment les chiffres clés suivants:
 - **40** enfants ont fréquenté le centre en 2013
 - **604** présences au total dont, 98 journées complètes et 506 demi-journées.
 - Moyenne journalière de présences: **30,2** (minimum: **25** et maximum: **35**).

Ducasse :

- Elle aura lieu les 12, 13 et 14 et 15 octobre. Comme les années précédentes, 3 tickets d'une valeur de 2 € seront distribués aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans. Un tirage au sort aura lieu le 04 octobre afin de choisir l'association qui tiendra la buvette sur la place cette année. Un abri sera loué (50€) à la commune de Campagne-les-Hesdin pour l'installation de cette buvette.

Sécurité voirie / école :

- Bertrand GARBE expose aux membres du conseil le projet d'installation de barrières de sécurité en face de la mairie et de l'école. Elles devraient être installées avant la fin de l'année.
Les conseillers évoquent également l'idée d'installer sur la route de Maresquel deux panneaux de type « sortie d'école, attention aux enfants », afin de réduire la vitesse des voitures devenue dangereuse.

BEUVAIN Yves	
THELU Françoise	
FAUQUET Ginette	
MONCLAIRE Gérard	
DELCUSE Fabrice	
DUBOIS Georis	
GARBE Bertrand	
MARIETTE Michel	
LEBEL Frédéric	
DENIS Arlette	
CAVORY-DOZINEL Sophie	
DEMILLY Véronique	
LECUL Alain	
ROUZE Henri	